



**COMMUNE D'AUXELLES-BAS**

Tél. : 03 84 29 32 93

Fax : 03 84 29 59 49

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13/06/2015**

**1. Contrat CUI**

Le contrat de Monsieur Remy Cacheux arrive à échéance le 6 juillet 2015.

Ce dernier ne souhaitant pas renouveler ce contrat, il convient de recruter un nouvel employé communal.

Le Maire informe l'assemblée : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'ouvrier communal à raison de 22 heures 30 par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 22 juin 2015 (6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'ouvrier communal à temps partiel à raison de 22 heures 30 /semaine pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

## **2. Questions diverses :**

- A la demande de la Préfecture du Territoire-de- Belfort, le Maire doit désigner un correspondant sécurité routière.  
Monsieur Patrick Jacquemin se porte candidat.
  
- Demande de matériel informatique : suite à la demande de Madame Sarazin de développer le matériel informatique de l'école, le conseil municipal décide d'acheter un tableau et un visualiseur (580 euros) pour l'école d'Auxelles-Bas.

**Séance levée à 10h45.**